

XXXI^e SESSION
Bruxelles, 6 au 9 juillet 2005

DOCUMENT N° 72

**RESOLUTION SUR L'ACCESSIBILITÉ
DES TRAITEMENTS POUR LES PERSONNES ATTEINTES DU SIDA**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005 sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

EN ACCORD avec la motion de soutien à l'appel à la création d'un fond d'épargne mondial pour le vaccin contre le sida adoptée par la XIII^e Assemblée Régionale Afrique de l'APF, réunie à Nouakchott (Mauritanie) du 11 au 13 mai 2005,

ET EN CONVERGENCE avec la Déclaration proclamée en séance plénière de l'Association internationale des maires francophones à Bruxelles en mars 2005,

SOUTIENT sans réserve l'appel lancé par le Professeur Bernard Debré (France) en faveur de la création d'un fonds d'épargne mondial pour le vaccin contre le sida, dont la création constituerait un grand espoir particulièrement pour le continent africain,

APPELLE également l'opinion publique internationale à soutenir la fabrication, l'exportation et la distribution des médicaments génériques essentiels, dont les médicaments contre le sida, la tuberculose et le paludisme,

S'INQUIETE de toute interprétation restrictive des réglementations de l'OMC, et **SOUHAITE** au contraire faciliter l'application des clauses de sauvegarde prévues dans les accords ADPIC de l'OMC à Doha,

REAFFIRME que la concurrence permise par l'offre des médicaments génériques est en effet un facteur décisif pour permettre l'accès, à un prix abordable, des médicaments pour les pays en développement,

EXHORTE les parlementaires de la Francophonie à agir auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils refusent ou remettent en cause tout accord commercial qui impose des clauses de propriété intellectuelle plus restrictives que celles adoptées à la Conférence de l'OMC à Doha.